

## **Charte de la mixité sociale**

### **Un outil partenarial pour faciliter l'accès au logement des ménages modestes et favoriser la mixité**

**La Ville de Bayonne compte près de 27 % de logement social. Sa position exemplaire ne l'empêche pas de s'engager une nouvelle fois en faveur du logement pour tous, en créant une Charte de la mixité sociale. Afin de concilier l'atteinte des objectifs inscrits au programme local de l'habitat communautaire (PLH) dans un contexte de tensions sur le marché immobilier, cette charte, établie en partenariat avec les acteurs de la construction et de la réhabilitation, sera présentée aux votes des élus lors du conseil municipal du 5 avril 2023. Elle se concrétisera par un engagement moral puis opérationnel des producteurs de logements du territoire, et elle sera complétée à terme par une modification du plan local d'urbanisme (PLU).**

La Ville de Bayonne entend mettre en œuvre une politique d'accès au logement plus juste et plus solidaire. Comme pour le parc ancien avec l'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain), le PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés) et le PIG communautaire (projet d'intérêt général d'amélioration du parc privé ancien), la Ville propose de devenir un laboratoire d'expérimentation : en complément d'une prochaine modification du plan local d'urbanisme, la Ville crée une charte partenariale de la mixité sociale, qui vise à guider la production de logements neufs et réhabilités en faveur d'une part de logements accessibles aux ménages lésés par le marché.

Dans cette perspective, la Ville travaille depuis un an en relation avec les acteurs privés et institutionnels concernés : bailleurs sociaux, promoteurs privés et en particulier la Fédération des Promoteurs Immobiliers, la Communauté Pays Basque... Les quatre grands principes de la charte sont de produire plus de logements sociaux et sur de plus petites opérations immobilières qu'aujourd'hui, de proposer une « accession à prix maîtrisé » pour les ménages qui ne peuvent prétendre à l'accession sociale, de favoriser l'installation pérenne des ménages dans les logements produits, et d'agir en faveur du bien-vivre ensemble dans les projets résidentiels.

La charte est un outil partenarial et solidaire qui pose un cadre conventionnel partagé, entre la Ville et les opérateurs du logement. Elle fonde son efficacité sur une méthode de travail commune pour chaque porteur de projet, fondée sur un dialogue renforcé avec la Ville et rythmée par des temps forts de suivi des programmes aux étapes clefs de l'écriture des projets

immobiliers, en particulier la prospection foncière. La Ville et ses partenaires devront fournir un véritable effort de négociation et de suivi pour garantir les résultats souhaités par la Ville.

Pour finir, la charte sera soumise au vote du conseil municipal du 5 avril et proposée à la signature des partenaires de l'aménagement et de la construction locaux au début du mois de mai : ils pourront ainsi confirmer leur adhésion à cette démarche exemplaire, volontaire et ambitieuse.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - [presse@bayonne.fr](mailto:presse@bayonne.fr)